



Lunettes cassées remboursement

Par **Coocky**, le **23/11/2017** à **14:24**

Bonjour,rnrnMon enfant est tombé à l'école et il a cassé ses lunettes. rnJ ai fait appel à ma responsabilité civile avec mon assurance habitation, ils disent qu' ils ne prennent pas en compte car mon enfant n a pas été bousculé par un autre, vers quelle assurance puis je me retourner pour le renouvellement des lunettes, vers l assurance carte bleue ? Car en fait nous sommes tous assurés mais quand un problème arrive personne ne veut prendre en charge.rnMerci pour votre réponse.rnCordialement.rnCoocky

Par **jos38**, le **23/11/2017** à **16:11**

bonjour. dommage que vous n'ayez pas l'assurance scolaire qui assure l'enfant victime et responsable. suivant l'âge de votre enfant, une paire peut être prise en charge chaque année. et votre opticien vous a peut-être proposé une assurance

Par **Lag0**, le **23/11/2017** à **17:22**

[citation]J ai fait appel à ma responsabilité civile[/citation]rnBonjour,rnLa RC couvre les dégâts que votre enfant pourrait causer aux autres, pas ceux qu'il se fait à lui même. rnPour cela, il faut une assurance spéciale...

Par **jos38**, le **23/11/2017** à **17:32**

bonsoir. c'est bien pour ça qu'il faut prendre une assurance scolaire -en moyenne 15€ par an- qui ne fait pas double emploi avec la responsabilité civile, contrairement à ce que beaucoup disent

Par **chaber**, le **23/11/2017 à 17:44**

bonjourrrn[citation]c'est bien pour ça qu'il faut prendre une assurance scolaire -en moyenne 15€ par an- qui ne fait pas double emploi avec la responsabilité civile, contrairement à ce que beaucoup disent[/citation]double emploi oui et nonrrnOui si vous souscrivez une assurance proposée par l'écolernNon si vous la prenez chez votre assureur